



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE 19 DÉCEMBRE 2023

FEDEREC RÉGION PARISIENNE – ADEME Ile-France - RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE POUR DYNAMISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE

Paris le 6 décembre 2023 - Dans un mouvement stratégique vers un avenir plus durable, la FEDEREC Région Parisienne, l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) et la Région Île-de-France, et ont signé une convention commune ce mardi 5 décembre pour le développement de l'économie circulaire, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des déchets en Île-de-France. Valable pour la période 2024-2026, cette convention ambitieuse vise à renforcer l'efficacité de la gestion des déchets et à promouvoir l'économie circulaire dans la région.

Engagement conjoint pour l'Innovation et la durabilité : vers une Industrie du recyclage plus forte et plus durable

Cette convention illustre l'engagement conjoint des trois entités pour atteindre les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France et de la Stratégie Régionale d'Économie Circulaire (SREC). L'ADEME et la Région Île-de-France accompagnent les acteurs publics et privés par leurs dispositifs de soutien financier. La Région Ile-de-France a soutenu entre 2020 et 2023 pour un montant global de 47 M€ plus de 500 projets franciliens dans le cadre de ses politiques en faveur de l'économie circulaire, de la valorisation des déchets et de la lutte contre les dépôts sauvages. L'ADEME a quant à elle soutenu entre 2020 et 2023, près de 950 projets pour un près de 81 M€

La convention met un accent particulier sur la modernisation des filières de recyclage, la sécurisation des débouchés des matériaux recyclés, et la promotion du réemploi et de la réutilisation, la valorisation des combustibles solides de récupération (CSR).

En soutenant 153 sites, adhérents FEDEREC, de collecte et de traitement, et grâce à l'expertise et aux ressources de l'ADEME et de la Région Ile-de-France, la convention vise à bâtir un cadre collaboratif pour l'Île de France afin de créer des emplois, de former des professionnels aux nouveaux métiers du recyclage, et d'accélérer la transition vers une économie régionale plus résiliente, sobre en ressources et décarbonée.

Cette convention de partenariat marque un grand pas vers un avenir plus vert pour la région Île-de-France, soulignant l'importance de la collaboration entre les secteurs public et privé pour relever les défis environnementaux contemporains.

FEDEREC Ile-de-France (Eric De l'ETOILE)

« La signature de cette convention marque une étape cruciale dans notre engagement collectif pour un futur durable. Ensemble, nous travaillons à faire de l'économie circulaire une réalité concrète en Île-de-France, en créant des opportunités économiques tout en préservant notre environnement. C'est un partenariat stratégique qui reflète notre détermination commune à promouvoir le recyclage et à transformer notre région en un modèle de gestion écologique des déchets. » - conclut Éric Jourdain de L'Étoile, Président de FEDEREC Région Parisienne.



ADEME Ile-de-France (Jérémie ALMOSNI)

« La signature de ce nouveau partenariat entre la Région Île-de-France la FEDEREC et l'ADEME atteste une ambition forte de faire de l'Île de France un territoire d'excellence pour le recyclage. Que ce soit pour, accompagner la modernisation et le développement des filières de collecte, de tri, de préparation et de recyclage, d'assurer des débouchés des matériaux recyclés et la création de boucles locales de recyclage et d'incorporation des matières premières recyclées, de soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation ou promouvoir la valorisation énergétique des déchets par combustibles solides de récupération, cet engagement nous permettra d'accompagner l'installation d'une filière de recyclage participer ainsi à l'essor de notre territoire tout en répondant aux impératifs du changement climatique. La prochaine étape sera de mobiliser toutes ces entreprises et leurs clients, les territoires et leur offrir les meilleures conditions à leur développement. C'est un superbe défi pour lequel toute les équipes de l'ADEME Ile de France se prépare. »



Région Ile-de-France (Yann WEHRLING)

« Pour atteindre les objectifs du plan régional de prévention et gestion des déchets et assurer la transition vers l'économie circulaire, il est essentiel de renforcer notre collaboration avec les entreprises franciliennes de tri et de recyclage. Mobiliser la mine urbaine francilienne est une des priorités de notre stratégie régionale économie circulaire que je porte avec Sophie DESCHIENS, Déléguée spéciale en charge de la Région circulaire. La signature de cette convention de partenariat avec FEDEREC et avec l'ADEME marque notre engagement collectif pour relever ce défi. » en créant des opportunités économiques tout en préservant notre environnement. C'est un partenariat stratégique qui reflète notre détermination commune à promouvoir le recyclage et à transformer notre région en un modèle de gestion écologique des déchets. »



À propos de **FEDEREC**

FEDEREC est la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1^{er} du Code du Travail. Créée en 1945, **FEDEREC** représente 34 400 salariés, 1 200 entreprises soit 2 450 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. **FEDEREC** est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux.

L'ADEME ÎLE-DE-FRANCE EN BREF :

En tant qu'établissement public rattaché aux ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ADEME – l'Agence de la transition écologique – est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

L'ADEME Île-de-France agit sur 3 domaines clés de la transition : économie circulaire et déchets, territoires durables et transition énergétique. 45 collaborateurs mobilisent entreprises, collectivités et associations afin de les accompagner dans la recherche, le financement et la mise en œuvre de projets éthiques et durables.

Sites web :

<https://www.ademe.fr/direction-regionale/ile-de-france/>

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

https://twitter.com/ademe_IDF

La Région Île-de-France en quelques mots :

La Région Île-de-France est en charge de la planification de la prévention et de la gestion des déchets ce qui lui confère un rôle de coordination, d'animation et d'accompagnement financier des acteurs franciliens. Pour aller plus loin elle a adopté en 2020 une stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire afin de mobiliser toutes ses compétences et politiques d'intervention pour faire de l'Île-de-France un leader de l'économie circulaire. Elle déploie aussi une politique de soutien aux communes pour lutter contre les dépôts sauvages.

Pour en savoir plus :

[Un plan régional pour réduire et mieux recycler nos déchets en Île-de-France | Région Île-de-France \(iledefrance.fr\)](#)

[Économie circulaire : la stratégie régionale 2020-2030 | Région Île-de-France \(iledefrance.fr\)](#)

[Zéro déchet et économie circulaire | Région Île-de-France \(iledefrance.fr\)](#)

Contact presse :

FEDEREC - Agence Profile - 01 56 26 72 00 - federec@agence-profile.com